

**RAPPORT SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES**  
**ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE**  
**GOUVERNANCE (ESG)**

ACORIS MUTUELLES

2023

Période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023



## **SOMMAIRE**

<b>EDITO.....</b>	<b>3</b>
<b>PREMIERE PARTIE :.....</b>	<b>6</b>
<b>LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE .....</b>	<b>6</b>
A. Présentation de la démarche d'ACORIS Mutuelles .....	6
B. Informer les adhérents sur les critères relatifs aux objectifs ESG .....	9
C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion. ....	10
D. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.....	11
<b>DEUXIEME PARTIE :.....</b>	<b>13</b>
<b>LES PRODUITS FINANCIERS.....</b>	<b>13</b>
A. Produits financiers ayant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques .....	13
B. Produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable.....	14
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>18</b>

## EDITO



### ACORIS Mutuelles et sa démarche ESG

Qu'est-ce que l'ESG ? L'ESG désigne les critères Environnementaux, Sociaux et de bonne Gouvernance qui sont utilisés pour analyser et évaluer la prise en compte du développement durable et des enjeux de long terme dans la stratégie des entreprises.

Ainsi, ACORIS Mutuelles souhaite réellement accroître sa démarche ESG au sein de son activité. C'est pourquoi, l'année 2023 a été source de changements en ce sens.

Conscient que cette démarche doit s'ancrer dans l'ADN d'ACORIS Mutuelles et perdurer, l'entreprise a d'abord mis en place de nombreuses mesures effectives dès l'année 2023. Cependant, ACORIS Mutuelles a décidé d'aller plus loin dans sa démarche en décidant de belles perspectives engagées sur 2024.

La gouvernance a une véritable ambition de minimiser l'impact de sa société sur l'environnement. Cette préoccupation interne de la part de la direction vient se renforcer avec toutes les lois et réglementations en vigueur en France.

Autant au niveau européen qu'en France, l'investissement responsable est au cœur des débats. En effet, dès 2001, la loi NRE n°2001-420 du 15 mai 2001 oblige les entreprises cotées à publier leurs informations sur leur responsabilité sociétales. Puis en 2012, le Grenelle de l'Environnement étend cette obligation à certaines entreprises non cotées et oblige les sociétés de gestion d'actifs à communiquer sur leur stratégie de prise en compte des critères ESG dans leur politique d'investissement. Cette obligation s'étend en

2015 aux investisseurs institutionnels et la prolonge en rajoutant un volet climatique lors de la loi sur la transition énergétique. Enfin, en 2019, la loi Energie Climat (LEC) n°2019-1147 du 8 novembre 2019, et notamment son article 29 viennent étendre les dispositions de l'article 173 sur le reporting extra-financier.

Du côté européen, plusieurs règlements sont dédiés à ce sujet. Notamment avec le règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques. S'y ajoute également le règlement délégué (UE) 2023/2486 de la Commission du 27 juin 2023 complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil par les critères d'examen technique permettant de déterminer à quelles conditions une activité économique peut être considérée comme contribuant substantiellement [...] à la prévention et à la réduction de la pollution, ou à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes, et si cette activité économique ne cause de préjudice important à aucun des autres objectifs environnementaux.



Au-delà de ces normes, de plus en plus d'individus se sentent concernés par les conséquences du changement climatique sur l'environnement et par conséquent, prônent des valeurs plus écologiques. Ainsi, ACORIS Mutuelles souhaite avoir une certaine transparence sur ses critères ESG. Cette transparence permettant aussi de responsabiliser chacun vis-à-vis de l'environnement tout en consolidant la direction et par cette même occasion renforçant la confiance de ses parties prenantes.



## Les critères ESG

Le rapport ESG peut s'apparenter telle une évaluation des performances d'ACORIS Mutuelles au cours de l'exercice 2023 à travers le prisme des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.

### ➤ Les critères environnementaux

Ce critère mesure l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement par le biais des émissions de CO<sub>2</sub>, du recyclage des déchets, de la consommation d'énergie, du respect de la biodiversité, de la prévention des risques environnementaux.

ACORIS Mutuelles prête une attention particulière à l'impact de son activité sur l'environnement. Pour cela, elle fait en sorte de mettre en place, et ce de manière pérenne, un bon nombre de mesures. L'objectif est de véritablement réduire son empreinte écologique.

### ➤ Les critères sociaux / sociétaux

Ils se réfèrent à l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes vis-à-vis de certaines valeurs considérées comme devant être universelles : droits humains, normes internationales du travail etc. Cela concerne par exemple la qualité du dialogue social au sein d'une entreprise, le taux de représentation hommes/femmes, l'emploi des personnes handicapées ou issu de minorités, l'accès aux formations pour les salariés, la prévention des accidents et le respect du droit des employés, et ce tout au long de la chaîne d'approvisionnement, ce qui implique donc prestataires et sous-traitants.

ACORIS Mutuelles attache une grande importance aux conditions de travail tout en promouvant une culture d'entreprise diversifiée et inclusive. La finalité est de créer un environnement où chaque individu est respecté et valorisé, contribuant ainsi à une société plus équitable.

### ➤ Les critères de gouvernance

Ils portent sur la façon dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, ce qui recouvre le rôle des administrateurs, la féminisation et l'indépendance des conseils d'administration et de leur direction, la transparence de la rémunération des dirigeants et la lutte contre la corruption, la structure de gestion et la présence d'un comité de vérification des comptes.

La mutuelle insiste sur la transparence de ses pratiques, l'éthique de ses dirigeants et surtout sur la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

Au sein de ce rapport, tous ces critères seront développés afin de démontrer l'implication et les valeurs d'ACORIS Mutuelles.





## Instruction n°2024-I-01 de l'ACPR

d'euros des organismes ayant un bilan total ne dépassant pas les 500 millions d'euros. ACORIS Mutuelles fait partie de cette seconde catégorie et par conséquent, doit respecter l'annexe A de l'instruction précitée.

ACORIS Mutuelles, en tant que mutuelle, est soumise aux dispositions du Livre II du Code des Mutualité. Par conséquent, elle se doit de suivre l'instruction de l'ACPR n°2024-I-01 relative aux documents annuels à communiquer par les organismes d'assurance.

Cette instruction distingue les organismes ayant un bilan total de plus de 500 millions



## PREMIERE PARTIE :

# LA DEMARCHE GENERALE DE L'ENTITE SUR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE

## A. Présentation de la démarche d'ACORIS Mutuelles

### 1. Ses critères environnementaux

ACORIS Mutuelles a comme volonté de développer une politique environnementale tant au niveau interne qu'au niveau externe auprès de ses adhérents. Ainsi, de nombreuses nouvelles mesures ont été mises en place durant l'année 2023 tandis que d'autres, déjà présentes, sont devenues pérennes.

Au niveau interne, la direction a décidé d'agir sur la température des locaux en raison du coût de l'énergie. Le chauffage ne peut être mis au-delà de 19° afin de contribuer à la sobriété énergétique. Lucide que cette température peut être faible pour ses salariés, surtout dans le cadre d'activité sédentaire, la direction a en contrepartie mis à disposition gratuitement des doudounes, et ce pour l'ensemble de son personnel.

En outre, l'une des grandes mesures décidée par la mutuelle est la rationalisation au niveau des déchets notamment sur les papiers utilisés. ACORIS Mutuelles souhaite mettre en place au sein de ses structures une politique zéro déchet. Le code de l'environnement en son article L541-2 prévoit « tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale ». De ce fait et par conscience environnementale, l'entreprise a mis en place de nombreuses zones de recyclage. Des poubelles de tri sont installées dans les espaces communs, ainsi que des conteneurs pour cartons. La mutuelle s'est également entourée de Recygo pour cette mission notamment concernant le recyclage des papiers utilisés. Toutes ces différentes poubelles de tri (de plastiques, d'emballages, de papiers et de cartons) affichent l'engagement d'ACORIS Mutuelles dans la protection des différents écosystèmes, ces derniers étant fortement menacés par la mauvaise gestion des déchets.

### BILAN DE PERFORMANCE DU TRI

Pour l'année  
2023

#### Notre impact positif pour l'environnement

Cette année, nous avons économisé l'équivalent de:



ENERGIE

29,17  
pleins de  
gasoll



EAU

La consommation d'eau  
d'un français pendant  
20,59  
mois



CO2

Les émissions de  
3,86  
trajets Paris-Rome  
en voiture

#### Car nous avons trié et RECYGO a valorisé



Papiers de  
bureau

4 289,30 kg



1 715,7  
2

ramettes de 500 feuilles  
de papier A4



Le membres du CSE sont également engagés dans cette minimisation de l'impact de la mutuelle sur l'environnement. En effet, faisant de la préservation de l'environnement une réelle priorité, leurs actions sont centrées autour de cet aspect. C'est pourquoi, ils ont offert divers goodies tels que des mugs à tous les salariés afin d'utiliser le moins possible des gobelets jetables. Ces mugs sont d'ailleurs utilisables avec la machine à café présente dans la salle de pause. Ils ont également fournis les collaborateurs de bentos pour limiter les emballages non réutilisables. En outre, suite à une demande du CSE, la direction a accepté de revoir sa prise en charge quant aux abonnements des transports en commun. Désormais la prise en charge de la direction est plus importante que celle imposée par la législation puisqu'elle est à hauteur de 60%. En 2023, 53 salariés sur 146, soit 36,3% de l'ensemble des salariés, avaient un abonnement de transport en commun pris partiellement en charge par l'employeur. Il est envisagé pour 2024, une augmentation de la prise en charge des abonnements de transport en commun par la direction, passant de 60% à 75%.

Au niveau des adhérents, ACORIS Mutuelles est venue également affirmer sa position en procédant à une campagne de dématérialisation de ses documents. Dorénavant, les adhérents n'ont plus de carte adhérent sous format papier mais directement sur leur application mobile. De la même manière, auparavant, le relevé de prestations était envoyé deux fois par an sous format papier. Ce dernier est dorénavant également dématérialisé. Cependant, même si cette dématérialisation est bénéfique pour la préservation de la faune et de la flore, elle possède une limite : la connaissance numérique. Aujourd'hui, tous les adhérents n'ont pas une aisance numérique ou n'ont tout simplement pas accès à l'application mobile. C'est pourquoi ACORIS Mutuelles transmet les cartes adhérents en format papier à ses adhérents de plus de 60 ans. Néanmoins, la mutuelle souhaite approfondir sa démarche de dématérialisation. Ainsi, en 2024, les personnes âgées de 60 à 65 ans seront incluses dans cette campagne de dématérialisation. Bien évidemment, ACORIS Mutuelles permet à ses adhérents rencontrant des difficultés avec le format numérique de se rendre dans l'une de ses agences pour demander leur carte adhérent en format papier. Le pari de la mutuelle sur cette digitalisation a porté ses fruits, passant de 2480 kg de papiers pour les cartes adhérents et l'appels à cotisation en 2022 à seulement 410 kg de papiers en 2023.

## 2. Ses critères sociaux

Pour ACORIS Mutuelles, il est essentiel d'améliorer la condition sociale et la sécurité de ses adhérents tout en encourageant leur développement culturel, intellectuel et physique, et en protégeant leur famille. En plus de ces valeurs, la mutuelle s'engage à être au plus proche de ses adhérents en les accompagnant tout au long de leur contrat. Pour ce faire, ACORIS Mutuelles dispose de 22 agences sur l'ensemble du territoire de la Lorraine et de la Franche-Comté, dont 2 récemment ouvertes, alors que la tendance du marché est plutôt à la fermeture des agences. Cette implantation est un atout majeur pour maintenir une relation de proximité avec les adhérents. La mutuelle accorde également une grande importance à l'écoute, rendu possible grâce à son plateau téléphonique dont le taux de prise en charge des appels s'élève à 90%, une performance remarquable sur le marché. Ainsi, ses valeurs et sa disponibilité permettent de tisser des liens étroits entre ses adhérents et ses salariés. De plus, ACORIS Mutuelles se consacre à la protection de la personne en développant entraide et prévoyance, des conditions indispensables de la solidarité. Cette solidarité se manifeste également par le fonds social de la mutuelle. Celui-ci permet aux adhérents rencontrant des difficultés de paiement de solliciter une aide financière. En somme, grâce à ses valeurs, ACORIS Mutuelles s'engage à améliorer la condition sociale de ses adhérents.



Au niveau interne, la mutuelle attache une grande importance à sa culture d'entreprise qui se veut inclusive et égalitaire. Tout d'abord, elle souhaite offrir à ses salariés une situation pérenne se traduisant par une stabilité de l'emploi. En effet, l'entreprise privilégie l'embauche en CDI, avec au 31 décembre 2023, 129 salariés embauchés en CDI contre 3 en CDD. En plus de cette stabilité, ACORIS Mutuelles souhaite voir ses salariés en perpétuelle évolution, en augmentant leurs compétences et connaissances. C'est pourquoi, de nombreuses formations sont proposées. Sur l'année 2023, les ressources humaines ont mis en place 61 types de formations destinées aux différents services. Sur l'ensemble des sessions de formation, cela représente 576 stagiaires, soit environ 4 formations par salariés. Certaines sont récurrentes, comme la formation « RGPD » ou la formation « LCB-FT », que l'entreprise a choisi de les faire suivre à l'ensemble de ses salariés tous les deux ans afin qu'ils soient le mieux formés possible sur ces sujets, tandis que d'autres sont plus spécifiques aux besoins de chacun. Cette culture d'entreprise prouve toute son efficacité auprès des salariés, puisqu'en moyenne, les carrières durent 12 ans et demi au sein de la mutuelle.

Au niveau de l'inclusion, ACORIS Mutuelles embauche des personnes ayant une reconnaissance de travailleurs handicapés. La mutuelle compte 10 salariés reconnus comme travailleurs handicapés, présents dans différents services et couvrant ainsi l'ensemble de l'activité de l'entreprise. En 2023, ACORIS Mutuelles a aménagé 3 postes, dont 2 pour des travailleurs handicapés. La mutuelle a fourni aux salariés concernés : des sièges ergonomiques, des souris ergonomiques, des aménagements de bureaux, des repose-pieds, des repose-bras ou encore des repose-documents. Le coût de ces aménagements s'est élevé à 6 151,74€, mais la mutuelle a pu bénéficier d'une aide de l'AGEFIPH à hauteur de 4 367,20€.

Enfin, concernant la représentation des femmes au sein de la mutuelle, ACORIS Mutuelles dispose d'une forte majorité de femme parmi ses salariés. En effet, au 31 décembre 2023, la masse salariale de l'entreprise était constituée de 79,5% de femmes et de 20,5% d'hommes. Les instances pilotes de la mutuelles, quant à elles, présentent une répartition équilibrée entre hommes et femmes. Le CODIR se compose de 11 membres, dont 7 femmes et 4 hommes au 31 décembre 2023, soit une proportion de 63,7% de femmes et 36,3% d'hommes. Quant au Conseil d'administration, la tendance s'inverse puisqu'il se compose de 19 hommes, dont le Président, pour 9 femmes, soit environ 67,8% d'hommes et 32,1% de femmes. Par conséquent, malgré la forte présence de salariées femmes, cette tendance est très vite atténuée par le fait d'une plus grande présence au niveau du Conseil d'administration d'hommes.

Le CSE a un rôle actif concernant le pilier social dont l'objectif est de favoriser le bien-être de tous ses collaborateurs. Pour cela, de nombreuses actions sont mises en place telle que des aides aux départs de vacances/loisirs avec une participation du CSE et une campagne de chèques vacances ANCV.

Le CSE souhaite également rendre plus accessible le sport ainsi que la culture aux salariés d'ACORIS Mutuelles. Dans cette perspective, les membres du CSE ont mis en place une campagne de chèque sport ANCV ainsi que la possibilité de s'inscrire à des cours de sport qui ont lieu durant la pause méridienne pour 25 euros par an. Cette année, la direction a souhaité renforcer la décision du CSE visant à rendre le sport plus accessibles. Ainsi, elle a décidé de mettre en place d'autres cours de sport qu'elle prend en charge à 100%, permettant aux salariés de les suivre gratuitement. Ces séances de sport se déroulent à l'Espace ACORIS pour les salariés présents au siège, avec une option disponible

pour suivre les cours à distance pour les autres salariés. Quant à la culture, le CSE offre des chèques cultures aux salariés de la mutuelle.

### 3. Les bonnes pratiques de la gouvernance

L'ensemble des membres du conseil d'administration souhaite poursuivre les efforts d'ACORIS Mutuelles. Pour cela, ils veulent une gouvernance aussi « verte » que possible. Par conséquent, le calendrier des instances a été élaboré de manière à ce que le nombre de trajets des administrateurs soient restreints le plus possible. Par exemple : sont prévues plusieurs réunions sur une journée, ce qui limitent leurs déplacement pour assurer leur fonction et freine leur impact sur l'environnement.

Dans cette même optique de préservation de l'environnement et des écosystèmes, le conseil d'administration a également revu sa politique d'impression. Afin d'éviter au maximum les photocopies, les membres du conseil d'administration se sont vu offert des tablettes. Elles permettent de leur envoyer directement les documents dessus afin qu'ils puissent les consulter. De plus, les convocations se font également par mail. Toutes ces mesures réduisent drastiquement l'utilisation de papier.

A côté de cet engagement, ACORIS Mutuelles est une mutuelle régionale au plus proche de ses adhérents. La gouvernance est très attachée au faite que l'entreprise s'implante de plus en plus sur ce territoire. Pour cela, elle favorise les acteurs issus de Lorraine et de Franche-Comté. Par exemple, la mutuelle va privilégier des prestataires de la région avant de recourir si besoin à d'autres hors région. Ou, lors des conseils, elle a recours à des traiteurs locaux utilisant des produits locaux afin d'éviter de faire appel à de grandes chaines de distribution qui ne rentrent pas dans les critères ESG que souhaite l'entreprise.

## **B. Informer les adhérents sur les critères relatifs aux objectifs ESG**

ACORIS Mutuelles utilise divers moyens pour informer ses adhérents :

- ☞ Instagram / Facebook : Ces réseaux sont utilisés, notamment, pour publier les bilans RECYGO de la mutuelle ainsi que ce qui a été recyclé, des publications de prévention, les événements auxquels elle a participé.
- ☞ LinkedIn : Ce réseau est employé pour partager des posts sur les événements promotionnels où ACORIS était présent, les différents salons de l'emploi, les formations suivies par les salariés.
- ☞ X (anciennement Twitter): Ici, la mutuelle publie des tutoriels à destination des adhérents, des informations sur ses engagements envers diverses associations.
- ☞ Le Mutualiste : Ce support informe sur les nouveautés de la mutuelle et propose des interviews.

### Zoom sur la communication de la dématérialisation :

La campagne de digitalisation des cartes adhérents est une grande spécificité d'ACORIS Mutuelles. En effet, 2023 a permis à la mutuelle d'aller encore plus loin dans sa stratégie de responsabilité sociétale des entreprises avec cette nouvelle démarche écoresponsable.

Alors que la déforestation a connu de malheureux records durant l'année 2022, ACORIS Mutuelles a voulu participer à la préservation des forêts mondiales et de leurs écosystèmes. Pour ce faire, dès le début de l'année 2023, l'entreprise a alors décidé une digitalisation de ses cartes adhérentes. Cette digitalisation, en plus d'être bénéfique pour l'environnement avec la réduction de l'utilisation du papier tant pour l'impression des cartes adhérents que pour les relevés des prestations. Cela permet également une sécurisation plus renforcée des documents. Ce double avantage n'a que conforté la mutuelle dans sa démarche.

Consciente que cette nouveauté doit faire sa place auprès des adhérents de la mutuelle, elle a fait une large communication sur ce point tout au long de l'année 2023 pour une mise en œuvre tout en douceur.

ACORIS Mutuelles a utilisé divers moyens de communication pour faire la promotion de la digitalisation. Néanmoins, l'entreprise a favorisé la diffusion d'articles dans « Le Mutualiste » durant toute l'année 2023. Les adhérents pouvaient retrouver dans chaque numéro du magazine un article présentant cette modernisation. Ces rubriques ont permis de leur exposer la mise en place de la digitalisation mais également ses avantages et la sécurisation du dispositif. D'autres moyens de communication ont également été utilisés durant cette campagne avec des publications sur les réseaux sociaux de la mutuelle tel que LinkedIn.



### **C. Prise en compte des critères ESG dans le processus de prise de décision pour l'attribution de nouveaux mandats de gestion.**

Suite à plusieurs rencontres durant l'année 2023 avec l'établissement bancaire BRED, le conseil d'administration d'ACORIS Mutuelles a décidé de lui confier une partie de ses placements pour renforcer l'orientation de ses placements. En effet, la mutuelle souhaite véritablement développer ses placements de types ESG. Ces placements au sein de la BRED ont été actés avec une prise d'effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

De plus, ACORIS Mutuelles investit dans plusieurs dizaines de sociétés pour ses placements dits « verts ». Elle a voulu placer son argent dans des entreprises phares et grandement implantée en France. De plus, il s'agit d'établissements ayant comme ambition de revoir leur mode de fonctionnement afin de conserver l'environnement tout en utilisant des outils durables.

#### **D. Adhésion de l'entité, ou de certains produits financiers, à une charte, un code, une initiative ou obtention d'un label sur la prise en compte de critères ESG.**

ACORIS Mutuelles adhère à certaines entités ayant des critères ESG comme priorité.

Tout d'abord, la mutuelle est adhérente à la Fédération Nationale de la Mutualité Française. La Mutualité française a créé en novembre 2020, le premier fonds d'investissement mutualiste à impact social et environnemental sur le secteur de la santé et du médico-social : Mutuelles Impact. Par son adhésion mais surtout de son engagement, ACORIS Mutuelles a investi dans ce fonds. Dans son rapport du 31 décembre 2023, Mutuelles Impact démontre toute sa dimension ESG notamment avec ces chiffres :

- 91% des sociétés interrogées ont défini une trajectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
- 67% des sociétés interrogées intègrent des critères RSE/ESG lors de la sélection de leurs fournisseurs.
- 54% des sociétés interrogées ont au moins une femme au sein de la gouvernance actionnariale (contre 50% en 2020).
- 74% des sociétés interrogées ont un code éthique, une charte ou des engagements RSE formalisés.
- 89% des sociétés interrogées ont mis en place une politique de formation.

ACORIS Mutuelles a souscrit à Mutuelles Impact durant l'année 2022. Pour cela, elle a financé 200 000€ soit l'équivalent de 20 parts du groupe SIPAREX (groupe au service du développement des entreprises signataire des « Principles for Responsible Investment » de l'ONU et de la « Charte d'engagement des investisseurs pour la croissance » de France Invest). Durant l'année 2023, ACORIS Mutuelles a répondu à l'appel effectué par Mutuelles Impact à hauteur d'un versement de 10 000€ à destination du fonds commun de placement dans l'innovation (FCPI). ACORIS Mutuelles répondra également au second appel en janvier 2024 avec un versement de 12 000€ afin de financer le FCPI.

ACORIS Mutuelles est également rentrée en pourparlers fin 2023 avec la BRED. La BRED est une banque ayant obtenu en 2022 un « Sustainability rating » de A1 de la part de Moody's ESG. Cette distinction illustre la haute qualité de ses performances ESG. « La méthode d'évaluation du Moody's ESG Solution est élaborée à partir de normes internationales qui permettent d'avoir une vue d'ensemble des performances en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) dans les facteurs ESG pertinents pour l'activité de la BRED ainsi qu'une analyse de l'intégration de ces enjeux » selon le site de la BRED. Les pourparlers de fin 2023 ont conduit à la concrétisation d'une relation entre



ACORIS Mutuelles et la BRED. Ainsi, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la mutuelle a choisi d'investir dans 4 titres ESG avec différents montants.

Ces valeurs ESG sont des investissements dans des entreprises, et ces dernières promettent que l'argent investi sera utilisé uniquement pour de nouveaux investissements dit « verts » au sein de leur société. C'est pourquoi la mutuelle a investi au total 2 500 000€ de titres « verts » pour 2024, découlant directement des négociations de 2023 avec la BRED. Le tableau ci-dessous expose les différents montants investis dans les 4 sociétés choisies.

isin	montant	nom de la société	titre
BE0002936178	500 000.00 €	CRELAN SA	CRELAN 6 30
DE000CZ43986	500 000.00 €	COMMERZBANK AG	CMZB 5.25 29
XS2468223107	500 000.00 €	ASSICURAZIONI GENERALI	ASSGEN 5.8 32
xs2675884733	1 000 000.00 €	VOLKSWAGEN INTL FIN NV	VW 7.875 PERP

## DEUXIEME PARTIE :

### LES PRODUITS FINANCIERS

2023 a été une année charnière pour ACORIS Mutuelles, marquant une avancée significative dans sa démarche ESG. En effet, la gouvernance de la mutuelle a souhaité revoir ses investissements en accentuant ceux dits « verts ». Ainsi, elle a non seulement renforcé ses placements ESG déjà existants, mais aussi intégré de nouveaux investissements. En 2023, ACORIS Mutuelles a renouvelé sa confiance en la banque CIC, qui l'accompagne également dans sa stratégie de placements « verts ».

L'année 2024 marquera également une intensification des engagements pour ACORIS Mutuelles. En effet, son Conseil d'administration et sa direction se sont réunis à de multiples reprises pour travailler sur ce sujet avec les membres de l'établissement financier BRED, afin d'ouvrir un compte début 2024. Cette décision va permettre d'augmenter les placements financiers ESG d'ACORIS Mutuelles. Ainsi, dans la continuité de l'année 2023, ACORIS Mutuelles renforce ses placements « verts » pour satisfaire au mieux ses ambitions.

#### **A. Produits financiers ayant, entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales ou une combinaison de ces caractéristiques**

##### **☞ Investissement La Banque Postale**

Créée en 2006, La Banque Postale, filiale du groupe La Poste appartenant au grand pôle financier public, est devenue un grand groupe international de bancassurance. La Banque Postale a pour ambition de devenir la banque préférée des français d'ici 2030, et pour cela, elle développe sa diversité de métiers (expertise dans la gestion d'actif, assurance, crédit à la consommation, banque de financement et d'investissement, etc.).

Accompagnant de très nombreux clients, La Banque Postale les aide dans la transition écologique. Pour les accompagner au mieux dans cette démarche, La Banque Postale s'est elle-même fortement engagée depuis de nombreuses années dans ces défis.

Tout d'abord, et ce depuis 2021, La Banque Postale a signé la lettre d'engagement de la Net Zero Banking Alliance portée par l'Initiative Finance du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement. Il s'agit d'une organisation onusienne qui travaille avec de nombreuses institutions financières, toutes engagées à intégrer des dimensions environnementales et sociales dans leur secteur. L'ambition de cet engagement est d'atteindre l'objectif zéro émission nette de CO<sub>2</sub> pour 2050. La Banque Postale va même plus loin que cet objectif puisqu'elle s'est engagée à y arriver pour 2040, soit 10 ans avant la date prévue par les accord de Paris. S'ajoute à cela une volonté de sortir également du charbon thermique, des secteurs du pétrole et du gaz d'ici 2030.



En outre, La Banque Postale met en place de nombreuses mesures pour réduire son impact sur la nature et la biodiversité. Par exemple, elle n'hésite pas à travailler avec des coalitions nationales et internationales :

- Signature du « Finance for Biodiversité Pledge<sup>1</sup> » : initiative mondiale dont le but est de restaurer et préserver la biodiversité dans les activités d'investissement et de financement.
- Participation au « Nature Target Setting Working Group<sup>2</sup> » : groupement de plusieurs banques au niveau mondial développant un guide sur les objectifs recommandés pour les banques afin d'atteindre les objectifs du Kunming-Montréal Global Biodiversity<sup>3</sup> qui sont :
  - Réduire les menaces pesant sur la biodiversité ;
  - Satisfaire les besoins des populations grâce à l'utilisation durable et au partage des avantages ;
  - Mettre en place des outils et des solutions en matière de mise en œuvre et d'intégration.

De plus, La Banque Postale a voulu aller encore plus loin dans sa démarche en lançant en 2015 sa première édition du « Fonds Carbone » appelé aujourd'hui « Fond impact climat et biodiversité ». Comme expliqué sur leur site internet, il s'agit là d'un « dispositif interne, volontaire et inédit, de monétisation de l'empreinte carbone de La Banque Postale, agissant en faveur de sa décarbonation. [...] La monétisation de l'empreinte repose d'abord sur une mesure des émissions des gaz à effets de serre générées par les principaux postes d'émissions de La Banque Postale : les transports, les bâtiments ainsi que la consommation de papier. Ces émissions sont valorisées en tonnes équivalent CO2, indice de simplification permettant de comparer les impacts que les gaz à effet de serre ont sur l'environnement. Ce tonnage est ensuite monétisé grâce au prix interne du carbone que La Banque Postale a fait le choix d'appliquer. ».

ACORIS Mutuelles tient à cœur de soutenir de tels engagements et donc a décidé d'investir dans cette entreprise. Ainsi, en 2022, la mutuelle a investi dans 7 titres dont la valeur nominale est de 101 120€ soit une somme globale de 707 840€. Puis, durant l'année 2023, l'entreprise a renouvelé son investissement avec 3 autres titres ayant la même valeur nominale, soit pour 303 360€. Par conséquent, ACORIS Mutuelles a investi sur ces deux années 1 011 200€ dans La Banque Postale.

## **B. Produits financiers ayant pour objectif l'investissement durable.**

### **Investissement Volkswagen International Finances**

ACORIS Mutuelles a décidé d'investir dans Volkswagen International Finances, filiale de Volkswagen offrant une large gamme de service liés à l'automobile et à la mobilité (financement de véhicules traditionnel, leasing, location de véhicules, contrats d'assurance, service de stationnement numérique etc.). Leader mondial en tant que fournisseur de services financiers automobiles,

---

<sup>1</sup> Traduction « Finance for Biodiversité Pledge » : « Engagement de financement pour la biodiversité »

<sup>2</sup> Traduction « Nature Target Setting Working Group » : « Groupe de travail sur la définition d'objectifs naturels »

<sup>3</sup> Traduction « Kunming-Montréal Global Biodiversity » : « Kunming-Montréal Biodiversité mondiale »

l'entreprise est fortement engagée dans le développement durable, la préservation et la protection de l'environnement.

Son principal objectif environnemental est de fonctionner de manière neutre en carbone au niveau de son siège social d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif, Volkswagen International Finances s'est engagée à rendre son siège social le plus neutre possible en utilisant des sources d'énergie renouvelables avant de passer à une énergie thermique.

Elle a également apporté de nombreux changements pour rendre sa structure plus naturelle et respectueuse de l'environnement, dans le but d'augmenter la biodiversité aux alentours. D'ailleurs, Volkswagen International Finances a mis en place un système de gestion environnementale certifié ISO14001. Cette norme internationale volontaire vise à instaurer un système de management environnemental au sein des entreprises.

En outre, le groupe Volkswagen suit la stratégie « New Auto », et Volkswagen International Finances l'adopte également. Cette stratégie vise à devenir un fournisseur de mobilité durable. Ainsi, le groupe vise à être neutre en carbone pour 2050 afin de respecter les principes de l'Accord de Paris. Pour cela, sa volonté est de réduire de 90% ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2018. Et que d'ici 2030, toute l'électricité externe achetée par le groupe proviendra de sources neutres en CO2.

Cette ambition environnementale ne se limite pas seulement au siège, mais également aux usines de fabrications, où d'importants changements ont été réalisés. Ce fut notamment le cas concernant la réduction de la consommation d'eau, qui a diminué de 2,4% entre 2010 et 2023, une diminution de 68% quant aux émissions de COV par voiture, ainsi qu'une baisse de 75% des déchets.

Le groupe Volkswagen, et par conséquent, Volkswagen International Finances, est guidé par les principes de développement durable suivants :

- Protéger et renforcer son environnement.
- Traiter les gens avec dignité et respect.
- Agir avec intégrité.
- Assumer leur responsabilité envers la société.
- Favoriser la mobilité et les modèles économiques durables.

En somme, Volkswagen International Finances a développé une véritable stratégie de développement durable, alliant neutralité carbone, création d'une économie circulaire et développement de la biodiversité grâce à la minimisation de son impact.

Pour tous ces engagements, ACORIS Mutuelles a décidé d'investir dans Volkswagen International Finances. Pour la mutuelle, toutes les valeurs portées par Volkswagen International Finances sont primordiales. Ainsi, durant l'année 2022, ACORIS Mutuelles a investi dans 6 titres dont la valeur nominale s'élevait à 99 440€, soit une somme globale de 596 640€. Puis en 2023, la mutuelle a de nouveau investi dans 3 autres titres, pour une valeur totale de 298 320€. Par conséquent, le montant total investi s'élève à 894 960€.

Outre ces deux investissements développés ci-dessus, la gouvernance d'ACORIS Mutuelles a souhaité que ses investissements se tournent vers des entreprises avec de fortes valeurs ESG.



Quelques autres exemples d'entreprises engagées :

L'Oréal : <https://www.loreal.com/fr/nos-engagements/>

- Volonté d'être neutre en carbone d'ici 2050 sur l'ensemble de ses sites notamment par l'amélioration et l'efficacité énergétique et l'utilisation de 100% d'énergies renouvelables.
- Recyclage et réutilisation des eaux utilisées dans leurs procédés industriels d'ici 2030.
- Souhait d'utiliser des ingrédients biosourcés, issus de minéraux abondants ou de procédés circulaires pour leurs formules.
- Ecoconception de l'ensemble des produits.
- Allouer des fonds pour soutenir les femmes les plus vulnérables via le fonds L'Oréal pour les Femmes.

Société Générale : (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ambition-rse/engagements-rse>)

- Réduction de ses émissions de carbone à hauteur de 50% entre 2019 et 2030.
- Membre signataire fondateur de la Net Zero Banking Alliance.
- Membre de l'Hydrogen Council afin de contribuer au déploiement de l'hydrogène.

ENGIE : (<https://www.engie-solutions.com/fr/responsabilite-societale>)

- Engagé pour la décarbonation de l'environnement.
- Préservation de la santé et du bien-être des salariés.
- Inclusion des plus jeunes et des plus âgés, des personnes en situation de handicap et des personnes LCBF+.
- Création d'emplois locaux et des filières durables.

Crédit Agricole : (<https://www.societegenerale.com/fr/responsabilite/ambition-rse/engagements-rse>)

- Diminution de 50% des émissions de gaz à effet de serre liées aux consommations d'énergie des bâtiments et de la flotte de véhicules entre 2019 et 2030.
- Diminution de 50% des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements professionnels entre 2019 et 2030.
- Mise en place du tri et valorisation des déchets.

Porsche automobile :

(<https://www.porsche.com/france/sustainability/#:~:text=Porsche%20s'engage%20en%20faveur,carbone%20ou%20des%20mat%C3%A9riaux%20circulaires>).

- Utilisation responsable de matières premières afin de préserver les ressources naturelles.
- Volonté d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble des chaînes d'ici 2030.
- Minimisation de l'émission de CO2 dans les processus de productions de véhicules.

Tous ces investissements tant sur les produits financiers ayant des caractéristiques environnementales et/ou sociales que sur les produits financier ayant pour objectif l'investissement durable, tendent à ce qu'ACORIS Mutuelles puisse être acteur, à sa manière, sur les 17 objectifs de développement durable.

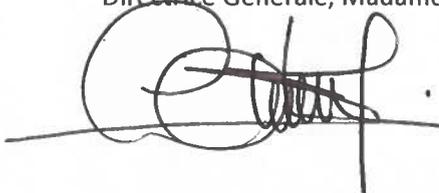
## **OBJECTIFS** **DE DÉVELOPPEMENT DURABLE**



En conclusion, l'année 2023 a été une année fondamentale pour ACORIS Mutuelles dans l'affirmation de sa démarche environnementale. Cette année a également été importante sur les aspects sociaux et de gouvernance. ACORIS Mutuelles a à cœur de s'améliorer d'année en année sur ces différents points. Elle a, d'ailleurs, de très belles perspectives pour l'année 2024 avec de nouvelles dimensions ESG qui seront exposées dans le prochain rapport ESG.

Fait à NANCY, le 24 juin 2024,

Directrice Générale, Madame COLIN Alexandra



## GLOSSAIRE

### b

**Bétons bas carbone :** Béton se composant de ciment industriel additionné de composés minéraux, comme l'argile calcinée, les cendres volantes ou les laitiers de hauts fourneaux. Suivant le dosage de ces additions, il est possible d'atteindre des réductions de l'empreinte carbone des bétons de près de 70%.

**Biodiversité :** L'ensemble des milieux naturels et des formes de vie ainsi que toutes les relations et interactions qui existent entre les organismes vivants eux-mêmes et entre ces organismes et leurs milieux de vie.

### e

**Emissions de COV :** Les composés organiques volatils (COV) constituent un groupe de substances gazeuses hétérogènes possédant des propriétés variées. Ils rassemblent l'ensemble des gaz composés de carbone et un ou plusieurs autres éléments tels que l'hydrogène, l'oxygène, l'azote, les halogènes, le soufre etc. Les COV sont émis notamment par les véhicules essence et diesel.

**Empreinte carbone :** Indicateur qui vise à mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement, et plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre liées à une activité.

**Empreinte écologique :** Méthode de calcul permettant de mesurer l'impact de l'Homme sur son environnement.

### d

**Digitalisation :** Processus de transformation des services d'une entreprise, par un recours accru aux technologies de l'information.

### g

**Gaz à effet de serre :** Gaz présents dans l'atmosphère qui absorbent une partie des rayons du soleil et les redistribuent sous la forme de radiations au sein de l'atmosphère terrestre, ce qui entraîne le phénomène d'effet de serre et une élévation des températures à la surface du globe.

### i

**Indicateurs de durabilité :** L'objectif de ces indicateurs est de représenter la durabilité en chiffre et de rendre mesurable si une entreprise devient plus durable. Il existe de nombreux indicateurs dont 5 se révèlent primordiaux pour le développement durable au sein des entreprises :

l'empreinte carbone, la consommation d'énergie, les kilomètres de la chaîne d'approvisionnement, le taux de recyclage des produits, le taux de réduction des déchets et de recyclage.

**Investissement durable :** Il s'agit, selon le règlement SFDR, d'un « investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental [...] ou un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif social [...], pour autant que ces investissements ne causent de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance [...] ».

### l

**Le Mutualiste :** Le magazine de votre mutuelle

### p

**Politique zéro déchet :** Démarche visant à réduire au maximum la production de déchets. Ainsi, cela consiste à revoir le mode de consommation afin de produire moins de déchets à la source et non pas simplement de mieux intégrer le recyclage.

### r

**Recygo :** Recygo est une co-entreprise créée par La Poste et SUEZ en 2018 pour accélérer le déploiement du tri et du recyclage dans les entreprises.

### s

**Sobriété énergétique :** Elle désigne la réduction volontaire et organisée des consommateurs d'énergie. Ainsi, elle implique des changements comportementaux, individuel et collectif. Son objectif est de réduire la demande sur ces ressources et donc la pression sur les ressources renouvelables.

### #

**17 objectifs du développement durable :** Ils représentent un appel universel à l'action pour éliminer la pauvreté, protéger la planète et améliorer le quotidien de toutes les personnes partout dans le monde, tout en leur ouvrant des perspectives d'avenir. Ces 17 objectifs ont été adoptés en 2015 par l'ensemble des Etats membres de l'Organisation des Nations Unies dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.